  

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ME/SU/DD)**

**DIRECTION GENERALE DES EAUX & FORETS (DGEEF)**

**PROJET NIGER FAUNA CORRIDORS (PNFC)**

|  |
| --- |
| **COMPTE RENDU DE LA REUNION** |

Mai 2014

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

Le mercredi 21 Mai 2014, s’est tenue une réunion entre l’Unité de Gestion du Projet Niger Fauna Corridors (UG/PNCF), l’équipe du PNUD (volet Environnement et Energie) et la Direction de la Faune, de la Chasse et Aires Protégées (DFC/AP) de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF). On note aussi la présence de l’Assistant au Représentant Résident (RR) du PNUD à La réunion. La réunion, tenue dans les locaux du Projet Niger Fauna Corridor (PNFC) a pour objectif principal d’échanger sur les points suivants :

1. Etat d’avancement du partenariat entre le PNFC et l’ONG internationale Sahara Conservation Funds (SCF);
2. Le Plan d’Action 2014 de l’ONG SCF;
3. Le Programme d’Activités 2014 du PNFC.

Avant de rentrer dans le débat, le Coordonnateur du projet a présenté les objectifs de l’accord de gestion ***PNFC-SCF*** énumérés ci-dessous :

L'Objectif général de l’accord est d'aider à réaliser les objectifs du projet et à renforcer les

capacités des organismes pour la gestion des Aires Protégées.

Les objectifs spécifiques suivants sont visés :

a) Disposer d'un modèle de suivi écologique reproductible et applicable par les unités de gestion des sites concernés (Gadabeji, Tanout et Tennit);

b) Maitriser les caractéristiques des sites étudiés au niveau des APs concernés par le PNFC :

c) Maximiser la gestion des Aires Protégées et adjacentes au sein du Corridor;

d) Assurer la fonction écologique première des aires protégées et de leurs zones périphériques ;

e) Garantir la conservation de la biodiversité en terne génétique, individuel, populationnel et

écosystémique ;

f) Adapter une approche systémique et intégrée dans la gestion du corridor;

g) Mener des inventaires qui serviront de base au système de suivi écologique qui sera mis en place et qui permettra de prioriser les actions a développer au sein du Corridor,

h) Mettre en place un système de suivi écologique à long terme au sein du Corridor de faune du biome sahélo saharien du Niger.

***ETAT D’AVANCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LE PNFC ET L’ONG INTERNATIONALE SAHARA CONSERVATION FUNDS (SCF)***

Après la présentation des objectifs de l’Accord de Gestion ***PNFC-SCF,*** la réunion a examiné le rapport d’activités de l’année 2013 de l’ONG SCF. Il ressort que, dans le cadre du partenariat entre le PNFC et l’ONG SCF, Les résultats suivants ont été obtenus au cours de l’année 2013 :

* 13 agents ont été formés (en salle) en techniques de collecte des données au cours d’une session de formation organisée à Niamey. La formation a regroupé aussi bien les cadres du projet que ceux de la DFC/AP et est considérée comme une formation des formateurs d’autant plus que les connaissances acquises seraient transmises aux autres acteurs au niveau local qui sont chargés de la protection de l’environnement et de conservation de la biodiversité ;
* 7 autres agents ont été formés au cours d’une mission sur le terrain au niveau de l RNNTT. Il est à noter que cette séance constitue une formation action du fait de l’application immédiate des outils enseignés sur le terrain.

A côté de ces efforts de formation par l’ONG SCF, l’Etat du Niger vient en appui à travers l’organisation de sessions de formation sur des thématiques diverses telles que : le suivi écologique, la Lutte Anti braconnage (LAB), le SIG (Système d’Information Géographique) à l’endroit des cadres du projet et des agents de services décentralisés de l’Etat situés dans les régions concernées par le Projet Niger Fauna Corridors. L’Etat intervient aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du PNFC, à travers la dotation des Unités de Gestion des Aires Protégées (UGAP), en matériels et outils de collecte des données et de suivi écologique.

La présentation des résultats a suscité quelques commentaires dans le rang des participants à la réunion. Ainsi, l’assistant au Représentant Résident a souhaité qu’il est un dénombrement plus ou moins exhaustif de la population d’addax (*Addax nasomuaculatus)* au niveau du biome saharien. Aussi il a suggéré qu’il serait judicieux de rassembler toutes les informations et autres données pouvant contribuer à la mise en place d’une situation de référence du projet. En effet par rapport au dernier point du commentaire de l’assistant du RR, le Coordonnateur du PNFC, a fait comprendre à la réunion qu’il existe déjà des travaux qui ont été effectués dans ce sens tant au niveau de la RNNTT qu’au niveau de la RTFG. Aussi les données acquises auprès du projet ASS (Antilope Sahélo Saharienne) constituent de base pour une situation de référence du PNFC.

Le deuxième commentaire est celui du Chargé de Programme (volet Environnement-Energie) du PNUD. Celui-ci a en effet suggéré qu’il est une corrélation entre les objectifs spécifiques de l’accord de gestion et les résultats obtenus de l’année 2013. Aussi les données collectées doivent être détaillées dans leur caractérisation. En effet l’ONG doit être explicite sur la nature des données collectées et l’utilisation éventuelle qui sera faite de ces données. Tout ceci doit être suivi par le PNFC afin que tous les résultats obtenus soient conformes au contenu de l’accord de gestion entre SCF et le PNFC.

Le chargé du programme du PNUD a en outre proposé au projet de produire un rapport où tous les efforts de l’Etat (en chiffre) seront ressortis.

Avant de passer au deuxième point de la réunion (Plan d’action 2014 de SCF), le rapport financier de l’ONG a été présenté. La réunion a constaté qu’il y a eu beaucoup de détails dans le rapport et a en effet suggéré de retenir seulement les rubriques principales dans le document qui serait transmis au PNUD. D’autre part le reliquat de l’argent qui reste à être consommé doit être reversé pour les activités à mener au cours de l’année 2014. En effet de deux missions que l’ONG doit effectuer en 2013, elle n’a pu effectuer qu’une seule.

***PRESENTATION DU PLAN D’ACTION 2014***

Deux missions de terrain sont prévues dans le cadre de ce plan d’actions 2014 :

* 1ère mission de terrain dans la réserve de faune de Gadabédji
* 2ème mission de terrain dans la zone de Tanout

La première mission de terrain s'effectuera en saison des pluies dans la Réserve de Faune de Gadabédji. Les objectifs de la mission seront identiques à celle de la RNNTT, à savoir mettre en pratique les techniques étudiées lors de l'atelier de formation, voir s'il y a lieu de modifier le plan d'échantillonnage et les transects pour s'assurer d'une reproductibilité efficace du système de suivi et évaluer la pression anthropique à cette époque de l'année qui constitue un des éléments essentiels dans la gestion de la réserve de Gadabédji.

La mission fera l'objet d'un rapport où seront consignés les principaux résultats de la mission de terrain y compris l'aspect formation. Un programme d'activités à réaliser par l'unité de gestion sera également déterminé à la suite de la mission.

La deuxième mission permettra à l'équipe SCF et l'UGAP de Tanout, d'affiner les transects établis et suivis en 2013 afin de répondre à l'évolution du milieu et des activités dans cette zone fortement impactée par le pastoralisme et le braconnage. Cette mission fera donc office de test quant au choix des secteurs surveillés et des transects appliqués, sachant que la zone est particulièrement grande et qu'il faut donc pratiquer un plan d'échantillonnage adéquat.

La mission fera l'objet d'un rapport où seront consignés les principaux résultats de la mission de terrain y compris l'aspect formation. Un programme d'activités à réaliser par l'unité de gestion sera également déterminé.

A ce niveau aussi, l’équipe du PNUD a suggéré au projet de mettre en relation ce plan d’action 2014 avec les TDRs de SCF et l’accord de gestion entre le PNFC et SCF. Elle a aussi le vœu de savoir si le plan d’action 2014 de l’ONG se limite à seulement deux missions de terrain. Toutefois, dans l’esprit de calendrier général de l’ONG, il n’est prévu qu’une seule mission de terrain au cours de la deuxième année. Cependant la mission manquante de l’année 2013 est reportée en 2014 afin d’équilibrer le programme. Le projet et la Direction Générale des Eaux et Forêts (à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées) veilleront quant à l’exécution effective des activités prévues dans le plan d’action.

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTIVITES 2014 DU PROJET NIGER FAUNA CORRIDORS (PNFC)**

Il s’agit là de faire un état de lieu de la mise en œuvre du PA 2014 jusqu’à date. En effet un certain nombre d’activités sont en cours d’exécution et d’autres le seront très prochainement. Parmi les activités déjà engagées l’on peut citer :

* la publication dans le ***Sahel*** de l’avis d’appel à candidatures pour le recrutement d’un consultant international et d’un consultant national dans le cadre de la mission d’évaluation à mi-parcours du Projet Niger Fauna Corridors (PNFC) ;
* la mise en route d’une équipe pour les activités d’inventaire au niveau de la RTFG et de Gadafawa ;
* l’élaboration des TDRs du 2ème Comité de Pilotage du PNFC ;
* l’élaboration des TDRs sur l’Education et la Communication Environnementale (ECE) ;
* l’élaboration des TDRs sur la patrouille locale et régionale au niveau des unités de terrain.

Concernant la tenue du Comité de Pilotage et la formation sur l’ECE, l’équipe du PNUD a suggéré la transmission d’une copie draft des TDRs au PNUD pour consultation.

Aussi, par rapport au recrutement de consultant international pour l’évaluation à mi-parcours, le PNUD s’est engagé à prendre attache avec Mme FABIANA, chargé du suivi de la mise en œuvre auprès du bureau régional du PNUD basé en Afrique du sud.

Après épuisement des points inscrits à l’ordre du jour, la séance a été levée avec un motif de satisfaction pour la contribution des participants dans les débats et échanges qui se sont déroulés.